

RÉDACTEUR : Stéphanie PIERRON

SERVICE : SPMG

DATE : 16 juin 2022

OBJET : Convention de reversement à la région Occitanie pour la rénovation du bâtiment 4TP4 de UT3

Le dossier de demande d'expertise initial pour le projet du 4TP4 Rénovation des salles de travaux pratiques Biologie Géosciences a reçu un agrément préfectoral le 07 avril 2016.

L'Etat a confié la maîtrise d'ouvrage à la Région Occitanie par convention signée le 7 novembre 2016, suivi d'un avenant du 6 décembre 2021 prenant en compte l'augmentation du budget de l'opération.

Cette opération est financée dans le cadre des investissements prévus au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (volet enseignement supérieur). Une modification au dossier de demande d'expertise (version 0 du 8 juillet 2019) a été adressée à la préfecture de Région Occitanie et au Rectorat de l'Académie de Toulouse le 24 juillet 2019. Cette modification, validée par agrément préfectoral le 29 novembre 2019, acte les éléments suivants :

- mutualisation du projet 4TP4 avec le projet 4TP1 initialement programmé au titre du Plan Campus et un complément de financement de 1 272 000 € TTC pour l'opération 4TP4,
- un financement complémentaire de 986 640 € pour les opérations d'accompagnement,

soit 2 258 640 € apportés par l'opération Toulouse Campus.

Le 27 mai 2021, l'UFTMiP a transmis au rectorat et au MESRI un complément aux dossiers d'expertises de plusieurs projets dont le projet 4TP4 précisant les sources de financement complémentaires de l'opération Toulouse Campus à savoir 1 751 k€ correspondant au budget initialement prévu pour la rénovation de l'opération 4TP1.

La convention présentée définit les modalités de versement et les engagements réciproques de la Région Occitanie et de l'UFTMiP relatifs à ce complément financier de 1 272 000 € TTC de l'opération Toulouse Campus au profit de l'opération 4TP4. Le rectorat a donné son accord le 23 mai 2022. L'accord officiel du MESR est attendu et constitue une formalisation de son accord en CISG du 6 juillet 2021.

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver cette convention sous réserve de l'accord officiel du MESR.

*_*_*_*_*_*